



Comité de pilotage du PDLHI 11 décembre 2017

Projet de plan



Ce plan répond aux objectifs dévolus aux PDLHI lors de leur mise en place :

- Interconnaissance des acteurs de la LHI
- Mobilisation des acteurs de terrains
- Favoriser le travail en réseau

Le Pôle a fait le choix pour 2017-2021 d'un plan d'action et d'un fonctionnement différent. Ce plan se veut :

- transversal : abandon des comités thématiques trop lourds à gérer pour les responsables de comités. Une animation a également été mise en place.
- partenarial : certaines actions sont désormais pilotées par des membres du pôle autres que les services de l'Etat et l'ARS.
- renouvelé sur la base du bilan du précédent plan avec la poursuite d'actions qui sont essentielles pour une lutte contre l'habitat indigne et la définition de nouvelles actions
- renouvelé dans ces instances : avec un CTS élargi et la mise en place d'une nouvelle instance (CCLHI)

Projet de plan



27 actions regroupés au sein de 7 axes :

- Améliorer la gouvernance du Pôle
- Sensibiliser et informer les acteurs de la LHI
- Repérer et connaître les situations d'habitat indigne
- Accompagner et former les acteurs de la LHI
- Poursuivre le traitement de l'habitat indigne
- Accompagner les occupants et les bailleurs
- Lutter contre les marchands de sommeil